



COMPTE RENDU DU CHS DI DU NORD DU 25 SEPTEMBRE 2009

GRIPPE

Après la présentation des différentes mesures prises par les directions, la CGT a souligné que la pandémie ne devait pas être le prétexte à l'introduction de pratiques condamnables comme le télétravail.

En effet, même si la CGT reconnaît l'utilité du Plan de Continuation de l'Activité, qui prévoit que les fonctionnaires peuvent être appelés pour remplacer des collègues malades, la CGT s'inquiète de la mise en place dans certaines directions du télétravail.

La CGT sera vigilante à ce que cette pratique ne se généralise pas.

La CGT a indiqué que la pandémie devait être également l'occasion de se donner les moyens d'avoir des conditions d'hygiène satisfaisantes sur les lieux de travail, pour lutter contre les autres épidémies (gastro-entérites...)

HOTEL DES IMPOTS DE LILLE FIVES

La CGT informe le Comité, que la Fédération des Finances CGT est intervenue sur ce dossier au CHS ministériel du mois de juin. La CGT a obtenu un cofinancement des analyses par le CHSM.

L'administration nous a enfin fourni un document relatant l'historique des propriétaires du site.

La CGT a indiqué que ce document faisait apparaître qu'entre la fin des années 1970 et 1996, le site avait été mis à la disposition de la DDE pour la construction de la voie rapide.

[depuis la tenue de ce comité, un groupe de travail avec des scientifiques ayant étudié le dossier a eu lieu. Leurs conclusions sont que le nombre de cancers n'est pas supérieur à la moyenne régionale (même âge, même sexe), les cancers sont trop variés pour provenir d'une source unique, enfin le délai de latence avant la survenue d'un cancer étant de 10 à 20 ans, le site ne peut pas être mise en cause puisqu'il n'est occupé que depuis 1999.

Lors de ce groupe de travail, la CGT n'a pas remis en cause les conclusions émanant d'experts qualifiés ayant travaillé en toute indépendance; cependant la CGT a rappelé la gestion calamiteuse de ce dossier par l'administration, la CGT restera vigilante, et se donne le droit de ré intervenir].

QUESTIONS DIVERSES

A la suite d'une tentative de suicide d'un contribuable survenu à la cité administrative de Lille, la CGT exige la sécurisation des fenêtres à minima dans les bureaux occupés par les administrations financières.

Le Président du Comité rappelle que cela est de la compétence du syndic de la Cité, que la problématique du suicide dépasse l'administration.

La CGT a répondu qu'il était de la responsabilité de l'employeur de veiller à la sécurité de ses agents, qu'une mise en sécurité des fenêtres à la cité administrative de Lille ne serait qu'une mise aux normes, que cette sécurisation a déjà été réalisée à certains endroits (sanitaires...).

La CGT a également alerté le comité concernant le problème de l'amiante à l'Hôtel des Finances de Roubaix.

En effet, les agents ont été informés de nouveaux travaux à venir, et devant leurs inquiétudes les responsables non seulement ignoraient la présence d'amiante, mais, pire, étaient persuadés qu'il n'y en avait pas.

Le rapport de visite du début 2008, de l'expert de la SOCOTEC, est accablant.

En effet, l'expert remarque: « pas de plans de repérage disponible lors de la visite. Bien que des plans de retrait nous aient été fournis, il nous est impossible de chiffrer le désamiantage des revêtements de sol (revêtement en capsulés ou retrait). (...) Plusieurs DTA ont été réalisés suite aux différents travaux dans le bâtiment. Aucune mise à jour du DTA initial n'a été effectuée. Impossibilité d'effectuer une traçabilité par rapport au document initial. »

En résumé, pour la CGT cela signifie, que notre exigence de désamiantage en lieu et place de l'encapsulage est totalement justifiée; en effet, notre crainte est qu'au bout de 20 ans, l'administration ne sache plus où se trouve l'amiante.

La CGT a surestimé l'administration, en effet, ce n'est pas au bout de 20 ans qu'on perd la trace de l'amiante, mais au bout de deux ans.

La CGT a demandé que l'ensemble des rapports de la SOCOTEC ayant trait aux sites dépendants du CHS DI du Nord soit présentés au comité.

La CGT a indiqué que si le blocage sur ce dossier persistait, elle allait, en accord avec les autres organisations syndicales, passer à un autre niveau d'intervention.

Après l'intervention du directeur de l'école des Douanes de Tourcoing regrettant certaines annotations faites par les agents sur le cahier hygiène et sécurité; la CGT a tenu à rappeler qu'il fallait que les agents utilisent ces cahiers. Pour la CGT ce n'est pas un problème si des remarques y sont inscrites à tort, aux membres du comité ensuite, en groupe de travail de faire le tris. De plus, ces remarques reflètent en réalité un état conflictuel et donc un malaise de fond entre les agents et la hiérarchie, malaise qu'il conviendrait d'étudier avec attention plutôt que de faire un rappel sur la nature des doléances à faire figurer par les agents sur ce cahier.

La CGT a souligné le gros travail de mise à niveau des cahiers par le secrétaire animateur depuis plusieurs années, il serait dommageable de briser cet outil indispensable pour l'hygiène et la sécurité des agents.

Le Président du comité répond qu'il est d'accord avec cette vision et qu'il préconise l'utilisation des cahiers hygiène et sécurité.

